Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 25/01/2023
ID : 037-200043065-20230118-2023_02DB-AR

République Française – Département d'Indre-et-Loire

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le dix-huit janvier deux mille vingt-trois à dix-huit heures au Centre culturel – Rue Ville David à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

Présents : Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Pascal DUPRÉ, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Absents : Monsieur Thierry PRIEUR, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Pascal GASNIER.

Date de la convocation	Nombre de conseillers au moment du vote		Résultats du vote		
12/01/2023	En exercice : 16	Présents : 12	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Décision du Bureau n°2023-02 du 18 janvier 2023

Développement économique, tourisme et numérique
Demandes de subvention/projet multiservices de Montreuil en Touraine

Monsieur Pascal DUPRÉ, Vice-Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la décision suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-10 ;
Vu la compétence intercommunale relative aux Actions de création et de maintien du dernier commerce de proximité des communes ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020-05-04 du 3 septembre 2020, aux termes de laquelle le conseil délègue, notamment, au Bureau les demandes de subventions ou de participations financières, auprès des services et organismes y ayant vocation ;

Depuis la fermeture de son dernier commerce, la commune de Montreuil en Touraine est totalement dépourvue d'activité commerciale. La commune souhaitant redynamiser son centre bourg a été contactée par les gérants de l'enseigne « la petite épicerie » pour l'implantation d'un multiservices sur la commune. Le choix des porteurs de projets s'est porté sur la grange communale qui est utilisée à ce jour par les services techniques de la ville pour stocker du matériel.

L'objet de l'opération consisterait à transformer cette grange afin d'y développer une activité d'épicerie. D'autres services complémentaires comme la distribution de journaux, un point relais colis, un point de retrait bancaire seraient également proposés.

La compétence pour la création d'un premier commerce ou pour le maintien du dernier commerce de proximité, est détenue par la Communauté de communes du Val d'Amboise qui sera donc maitre d'ouvrage de cette opération.
L'immeuble est propriété de la commune de Montreuil en Touraine. Pour réaliser l'opération cet immeuble devra être mis à disposition de la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Envoyé en préfecture le 24/01/2023
Reçu en préfecture le 24/01/2023
Publié le 25/01/2023
ID : 037-200043065-20230118-2023_02DB-AR

L'étude demandée par la commune de Montreuil en Touraine au cabinet d'architectes MAES en août 2021 présentait un coût prévisionnel de l'opération à 156 000 euros HT. Ce coût a depuis été réévalué à 200 000 euros HT. Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Dépenses	En euros HT	**Ressources**	En euros HT	En %
Travaux	166 000	DETR (ETAT)	80 000	40,00
M.O et bureaux divers	34 000	F2D (Conseil Départemental)	60 000	30,00
		Fonds de concours (commune de Montreuil en Touraine)	20 000	10,00
		CCVA	40 000	20,00
Total	**200 000**	**Total**	**200 000**	**100,00**

Le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- **De solliciter** auprès des différentes instances (Etat, Département, Commune…) toutes les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.
- **D'autoriser** le Président, ou Monsieur le Vice-Président délégué au développement économique, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Président

Thierry BOUTARD

VAL D'AMBOISE • COMMUNAUTÉ DE COMMUNES •

Signé par : Thierry BOUTARD
Date : 24/01/2023
Qualité : CCVA - Président Thierry Boutard